

La perte subie par un réfugié a également une dimension sociale, psychologique et juridique importante. Une personne contrainte de s'exiler se trouve séparée d'un environnement familial et coupée de ses amis, de sa famille, de ses amis et de réseaux sociaux établis. Ne sachant quand ils pourront rentrer chez eux ni ce qu'ils trouveront à leur retour, de nombreux réfugiés vivent en état d'incertitude permanente. Et si certains réussissent à s'installer et à s'intégrer dans leur pays d'asile, beaucoup découvrent qu'ils sont obligés d'y vivre comme des citoyens de seconde classe, privés des droits, des libertés et des avantages dont jouissent les citoyens ordinaires de ce pays. (HCR, 1995:26)

Le sentiment de perte et l'incertitude décrits ci-dessus sont encore plus grandes dans le cas des femmes, qui représentent 80 % des réfugiés. Dans leur fuite pour échapper au danger, comme à leur arrivée dans les camps de réfugiés, les femmes restent exposées à la discrimination et à la violence. Selon Sima Wali :

Dans les camps des pays de premier asile, la priorité accordée aux hommes signifie que les besoins des victimes de viol, des veuves et des handicapés sont spécialement ignorés parce que les hommes ne jugent pas ces personnes utiles ou parce qu'elles ne bénéficient pas d'une protection masculine. Les femmes souffrent souvent de malnutrition parce qu'elles reçoivent moins de nourriture que les hommes. Elles sont les dernières à être soignées, et les premières à mourir de faim. Privées du droit de parole et impuissantes, les réfugiées et les déplacées sont censées subordonner leurs besoins aux dictats politiques et religieux de la hiérarchie masculine. Malheureusement, les organismes d'aide occidentaux et internationaux perpétuent souvent cette situation en fournissant de la nourriture, des secours et de la protection aux réfugiés masculins. Souvent, ils justifient cette action en prétendant qu'elle est « culturellement appropriée. »  
[Traduction] (Wali, 1995:337)

Qui plus est, la violence sexuelle sévit. Dans les pays d'accueil, les gangs et les résidents locaux, les fonctionnaires militaires et d'immigration et même la police locale voient fréquemment les femmes comme des cibles (Human Rights Watch Global Report on Women, 1995:102). En conséquence des grands changements survenus dans la famille, comme la séparation des parents, la séparation des parents et des enfants, les nouvelles responsabilités des femmes, et les changements au niveau du statut traditionnel des hommes, les femmes sont aujourd'hui victimes d'actes de violence au sein même de la famille (Vickers, 1993:30). Refugee Women in Development (RefWID), une organisation sans but lucratif de Washington, a documenté les types suivants d'actes de violence contre les réfugiées :

les viols multiples et/ou collectifs; les enlèvements; le proxénétisme, et la prostitution forcée des femmes et des enfants; les faveurs sexuelles en échange de nourriture, de secours et de documents officiels, la vente d'enfants, la violence domestique, le meurtre; la torture; et les grossesses forcées. Les grossesses forcées sont courantes dans les communautés de réfugiées et de déplacées, puisqu'on s'attend de ces femmes - même si elles sont mal nourries et très traumatisées - qu'elles donnent naissance à de nombreux enfants qui viendront remplacer les hommes perdus au combat. [Traduction] (cité dans Wali, 1995:337)